

La fin du bleu !

Stéphane Theurillat (Le Centre)

Début mai 2024, tous les citoyens jurassiens en possession d'un permis de conduire en papier bleu ont reçu un courrier de l'Office des véhicules afin de les informer qu'ils étaient tenus d'échanger leur ancien permis contre un nouveau au format carte de crédit d'ici le 31 octobre 2024.

Cette obligation résulte de l'article 151 de l'ordonnance fédérale réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière.

Dans le courrier envoyé, il est mentionné qu'il est nécessaire de préalablement s'acquitter du montant de 71 francs avant l'établissement d'un nouveau permis de conduire au format carte de crédit. Cette facturation interpelle la population lui donnant l'impression d'avoir l'obligation de payer deux fois son permis de conduire.

En conséquence, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien de permis en papier bleu sont concernés sur le territoire cantonal ?**
- 2. Le Gouvernement a-t-il connaissance de la perception au sein de la population concernée de devoir payer deux fois son permis ?**
- 3. Est-ce que tous les autres cantons suisses ont facturé cette prestation ?**
- 4. Sachant qu'avec l'arrivée de Moutier d'ici quelques mois, sa population se verra offrir des nouvelles plaques jurassiennes, le Gouvernement n'a-t-il pas l'impression de procéder à une forme d'iniquité ?**

Stéphane Theurillat (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 29 mai 2024